

*Prenez note que ce procès-verbal sera soumis pour approbation du Conseil à la séance ordinaire du 22 novembre prochain. Prenez donc avis que la présente version publiée constitue un projet et que son contenu est sujet à corrections*

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE DE L'ANNÉE 2017 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

**SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE:**

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

**et les conseillers suivants:**

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,  
Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac, mairesse de Sainte-Christine,  
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,  
M. Éric Charbonneau, maire de la ville d'Acton Vale,  
M. Yves Croteau, préfet suppléant et maire d'Upton,  
M. Boniface Dalle-Vedove, maire de Béthanie,  
M. André Fafard, maire de Saint-Nazaire-d'Acton.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2017-204

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Yves Croteau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le sujet suivant:

**Au point varia:**

- a) Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier

Le point varia est laissé ouvert. Les sujets inscrits et tout autre sujet pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2017**

2017-205

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2017 soit adopté tel que présenté.

**4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

## 5. RAPPORT BUDGÉTAIRE SEMESTRIEL

Le rapport budgétaire semestriel est distribué aux membres du Conseil.

## 6. LISTE DES COMPTES

### Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2007-02 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2007-02, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

### Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement 2007-02

2017-206

Il est proposé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
Appuyé par M. André Fafard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2007-02, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

<b>COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL</b>	
Comptes payés	44 364,17 \$
Comptes à payer	48 899,15 \$
Salaires et contributions de l'employeur	125 410,79 \$
<b>Total:</b>	<b>218 674,11 \$</b>

<b>RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT 2007-02</b>	
Comptes payés	1 077,96 \$
Comptes à payer	4 026,78 \$
<b>Total:</b>	<b>5 104,74 \$</b>

## 7. COURS D'EAU

### a) Demandes d'intervention pour 2018

#### a.1 Cours d'eau Despaties – Entretien – Sainte-Christine

##### Demande d'entretien de M. Fernand Laplante

**ATTENDU QUE** le cours d'eau Despaties est un cours d'eau sous la compétence de la MRC d'Acton;

**ATTENDU QUE** la personne désignée de la municipalité de Sainte-Christine a fait une visite des lieux, qu'elle motive la demande déposée et qu'elle est favorable à l'exécution de travaux d'entretien dans ce cours d'eau;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Christine appuie cette demande d'intervention;

**ATTENDU QU'**il apparaît nécessaire d'intervenir dans ce cours d'eau;

**ATTENDU** la recommandation du comité cours d'eau;

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-207

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Yves Croteau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater *ALPG consultants Inc.* pour réaliser les études techniques relatives à l'intervention demandée et pour préparer toute la documentation technique nécessaire à la tenue d'une assemblée d'information des citoyens intéressés par cette intervention.

**a.2 Branche 2 du cours d'eau Archambault – Entretien – Sainte-Christine**

**Demande d'entretien de M. Érik Ménard**

**ATTENDU QUE** la Branche 2 du cours d'eau Archambault est un cours d'eau sous la compétence de la MRC d'Acton;

**ATTENDU QUE** la personne désignée de la municipalité de Sainte-Christine a fait une visite des lieux, qu'elle motive la demande déposée et qu'elle est favorable à l'exécution de travaux d'entretien dans ce cours d'eau;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Christine appuie cette demande d'intervention;

**ATTENDU QU'**il apparaît nécessaire d'intervenir dans ce cours d'eau;

**ATTENDU** la recommandation du comité cours d'eau;

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-208

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater *ALPG consultants Inc.* pour réaliser les études techniques relatives à l'intervention demandée et pour préparer toute la documentation technique nécessaire à la tenue d'une assemblée d'information des citoyens intéressés par cette intervention.

**a.3 Branche 1 du cours d'eau Leclerc – Entretien – Saint-Théodore-d'Acton et Acton Vale**

**Demande d'entretien de M. Michel Fortier (Ferme 139 Inc. – 3094-6230 Québec Inc.)**

**ATTENDU QUE** la Branche 1 du cours d'eau Leclerc est un cours d'eau sous la compétence de la MRC d'Acton;

**ATTENDU QUE** les personnes désignées des municipalités concernées ont fait une visite des lieux, qu'elles motivent la demande déposée et qu'elles sont favorables à l'exécution de travaux d'entretien dans ce cours d'eau;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton et la Ville d'Acton Vale appuient cette demande d'intervention;

**ATTENDU QU'**il apparaît nécessaire d'intervenir dans ce cours d'eau;

**ATTENDU** la recommandation du comité cours d'eau;

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-209

Il est proposé par M. André Fafard  
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater *ALPG consultants Inc.* pour réaliser les études techniques relatives à l'intervention demandée et pour préparer toute la documentation technique nécessaire à la tenue d'une assemblée d'information des citoyens intéressés par cette intervention.

**b) Priorisation des actions dans la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau de l'OBV Yamaska**

**ATTENDU** l'exercice de priorisation des objectifs du Plan directeur de l'eau (PDE) réalisé par l'OBV Yamaska en 2016 avec la collaboration des 6 MRC présentes sur son territoire;

**ATTENDU** la recommandation du comité cours d'eau;

2017-210

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la priorisation des objectifs du Plan directeur de l'eau (PDE) de l'OBV Yamaska telle que proposée par la MRC d'Acton et soumise à l'OBV Yamaska en août 2016.

**c) Branche 35 de la rivière Scibouette – Entretien – Upton et Ste-Hélène-de-Bagot – Ratification de la répartition des coûts**

**ATTENDU QUE** la MRC des Maskoutains entend effectuer des travaux d'entretien dans la Branche 35 de la rivière Scibouette;

**ATTENDU QUE** ce cours d'eau est sous la compétence commune des MRC des Maskoutains et d'Acton du fait qu'il relie leur territoire;

**ATTENDU QUE** l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales prévoit que la compétence commune peut s'exercer dans le cadre d'une entente;

**ATTENDU QUE** la MRC des Maskoutains a soumis un projet d'entente à la MRC d'Acton relativement à la gestion des travaux dans la Branche 35 de la rivière Scibouette;

**ATTENDU QUE**, donnant suite à sa résolution numéro 2017-99, la MRC d'Acton a signé l'entente telle que soumise;

**ATTENDU QUE** l'article 3.2 de ladite entente prévoit que la MRC d'Acton doit ratifier l'exercice de délimitation du bassin versant de la Branche 35 de la Rivière Scibouette afin de déterminer dans quelle proportion chacune des MRC contribuera à la répartition des coûts;

**ATTENDU QUE** la MRC des Maskoutains a soumis à la MRC d'Acton un modèle de répartition des coûts;

**ATTENDU** la recommandation du comité cours d'eau;

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-211

Il est proposé par M. André Fafard  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier l'exercice de délimitation du bassin versant et de répartition des coûts pour les travaux à effectuer dans la Branche 35 de la rivière Scibouette, tel que soumis par la MRC des Maskoutains.

**d) Branche 1 du cours d'eau Deslandes – Entretien – Canton de Roxton – Rapport de fin de garantie**

**ATTENDU QUE** la période de garantie des travaux d'entretien exécutés en 2016 dans la Branche 1 du cours d'eau Deslandes est terminée ;

**ATTENDU QUE** les travaux sont restés en bon état et respectent l'esprit du devis, le tout à la satisfaction d'*ALPG Consultants Inc.*, qui recommande le paiement final ;

**ATTENDU** la recommandation du comité cours d'eau ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-212

Il est proposé par M. Yves Croteau  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à *Huard excavation Inc.* la somme de 1 000 \$ équivalant au montant retenu pour fins de garantie.

**8. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE "LA CAMPAGNARDE"**

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

## **9. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **a) Analyse de conformité de règlements d'urbanisme**

#### **ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 317-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE D'ACTON VALE**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

**ATTENDU QUE** la Ville d'Acton Vale a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 317-2017 modifiant son règlement de zonage numéro 069-2003;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif agricole de la MRC ont émis, relativement au contenu du règlement, une recommandation favorable eu égard aux orientations gouvernementales de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles (Réf.: Résolution CCA-17-08);

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2017-213

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Guy Bond, appuyé par monsieur Boniface Dalle-Vedove et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement numéro 317-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, ainsi qu'aux orientations gouvernementales de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

#### **ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 604-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉODORE-D'ACTON**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 604-2017 modifiant son règlement de zonage numéro 03-468;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif agricole de la MRC ont émis, relativement au contenu du règlement, une recommandation favorable eu égard aux orientations gouvernementales de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles (Réf.: Résolution CCA-17-03);

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-214

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Boniface Dalle-Vedove, appuyé par monsieur Yves Croteau et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement numéro 604-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, ainsi qu'aux orientations gouvernementales de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**b) Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Rapport annuel 2016-2017 et plan d'action 2017-2018**

**ATTENDU QUE** la MRC Brome-Missisquoi a été désignée à titre de MRC délégataire responsable de la gestion du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la Montérégie et qu'à cet égard a mandaté l'Agence forestière de la Montérégie à agir à titre de mandataire pour la livraison du programme et la reddition de compte annuelle auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

**ATTENDU** le dépôt du rapport annuel 2016-2017 ainsi que le plan d'action 2017-2018;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de ce programme, il est impératif que chacune des MRC signataires de l'entente de délégation adopte le rapport annuel 2016-2017 du PADF;

**ATTENDU QUE** la Table de concertation des préfets de la Montérégie a adopté par principe le rapport en demandant à toutes les MRC de l'adopter conformément à l'entente;

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-215

Il est proposé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac Appuyé par M. Stéphane Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport annuel d'activités 2016-2017 de la Montérégie du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) et de transmettre copie de cette résolution à la MRC Brome-Missisquoi.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL**

**a) Fonds de développement des territoires (FDT)**

**a.1 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)**

**a.1.1 Dossier 1083-FSPS-2017-10 (Régional) – École Roger-Labrière**

**ATTENDU** la demande au Fonds de soutien aux projets structurants déposée par l'École Roger-Labrière;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-216

Il est proposé par M. Yves Croteau  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
École active, région en mouvement	École Roger-Labrière	36 273 \$	10 000 \$	10 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du *Fonds de soutien aux projets structurants* réservées pour la réalisation des projets régionaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**a.1.2 Dossier 1025-FSPS-2017-11 (Régional) – Centre de bénévolat**

**ATTENDU** la demande au Fonds de soutien aux projets structurants déposée par le *Centre de bénévolat d'Acton Vale*;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-217

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. André Fafard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Bonification du service de popote roulante	Centre de bénévolat	48 810 \$	20 000 \$	20 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du *Fonds de soutien aux projets structurants* réservées pour la



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

réalisation des projets régionaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;

3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**a.1.3 Dossier 1033-FSPS-2017-13 (Régional) – CPE La Douce Couvée**

**ATTENDU** la demande au Fonds de soutien aux projets structurants déposée par le *CPE La Douce Couvée*;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-218

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Yves Croteau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Un milieu sain et sécuritaire	CPE La Douce Couvée	28 910 \$	11 000 \$	<b>11 000 \$</b>

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du *Fonds de soutien aux projets structurants* réservées pour la réalisation des projets régionaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**a.1.4 Dossier 1015-FSPS-2017-12 (Local) – Bibliothèque de St-Nazaire**

**ATTENDU** la demande au Fonds de soutien aux projets structurants déposée par la *municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton*;

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-219

Il est proposé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Un retour sécuritaire pour les livres	Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton	2 764 \$	1 963 \$	<b>1 963 \$</b>

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du *Fonds de soutien aux projets structurants* réservées pour la réalisation des projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;

3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**a.2 Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Dossier 1033-FSE-2017-11 – CPE La Douce Couvée**

**ATTENDU** la demande au Fonds de soutien aux entreprises, volet collectif, déposée par le *CPE La Douce Couvée*;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-220

Il est proposé par M. Guy bond  
Appuyé par M. Yves Croteau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises:

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE - Collectif	1033-FSE-2017-11	4 520 \$	4 520 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux entreprises (FSE), selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**b) Communications et promotion – Publicités dans le journal La Pensée de Bagot**

2017-221

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager une dépenses maximale de 2 500 \$ pour une page de publicité concernant les services de développement économique et local offerts par la MRC ainsi qu'une page concernant les projets approuvés dans le cadre de la politique du fonds de soutien aux projets structurants.

**c) Développement culturel – Accès culture 2017-2018**

**c.1 Contrat avec madame Arianne Clément**

2017-222

Il est proposé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer le contrat de service au montant de 8 500 \$ avec madame Arianne Clément, mandatée pour réaliser des activités culturelles dans le cadre du projet Accès Culture 2017-2018.

**c.2 Contrat avec les Productions Artistiques de la région d'Acton  
(PARA)**

2017-223

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. André Fafard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer le contrat de service au montant de 3 228,94 \$ avec les Productions Artistiques de la région d'Acton (PARA), mandaté pour réaliser des activités culturelles dans le cadre du projet Accès Culture 2017-2018.

**10. ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est «preneur» d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité (ou MRC ou organisme) d'adhérer à un tel contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a transmis à la MRC d'Acton les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la MRC désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

**CONSIDÉRANT QUE** la date de mise en vigueur du contrat est le 1<sup>er</sup> janvier 2018;

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-224

Il est proposé par M. Yves Croteau  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la MRC d'Acton adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour la période prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement;

QUE la MRC d'Acton autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la MRC d'Acton accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM le droit de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

## **11. SUIVI AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS**

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

## **12. CORRESPONDANCE**

### **a) Programme de formation des pompiers et officiers – Rôles et responsabilités des MRC – Appui à la MRC des Maskoutains**

2017-225 Il est proposé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
Appuyé par M. Yves Croteau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la MRC des Maskoutains dans sa demande à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) d'appuyer et de procéder aux revendications nécessaires auprès du ministre de la Sécurité publique du Québec afin que celui-ci définisse les termes et conditions du mandat confié relativement à l'administration des programmes de subvention pour la formation des pompiers et officiers, incluant une juste compensation financière pour le travail de gestion requis de la part des MRC.

### **b) Gestion des cours d'eau – Demande de modification du règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune – Appui à la MRC de Maria-Chapdelaine**

2017-226 Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. André Fafard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la MRC de Maria-Chapdelaine dans sa demande au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, de modifier, dans les plus brefs délais, l'article 7.0.1 du *Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune* afin d'exclure de la tarification reliée à l'exploitation de la faune toutes les interventions faites par une MRC ou des citoyens lorsque ces dernières sont effectuées en vertu des articles 103 à 110 de la LCM.

### **c) Opération Nez Rouge**

2017-227 Il est proposé par M. André Fafard  
Appuyé par M. Yves Croteau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de consentir à participer financièrement à la campagne annuelle "Opération Nez Rouge dans la région d'Acton – Édition 2017" afin d'assurer le service des onze (11) soirées d'opération de l'organisme. La contribution financière de la MRC à cette campagne est établie à 350 \$.

**d) Soirée de reconnaissance de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe**

2017-228

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Yves Croteau  
de confirmer une participation financière de 500 \$ à titre de commanditaire pour la *soirée de reconnaissance, 7<sup>e</sup> édition*, organisé par la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe.

**Votent en faveur de la proposition:**

Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac, mairesse de Sainte-Christine,  
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,  
M. Éric Charbonneau, maire de la ville d'Acton Vale,  
M. Yves Croteau, préfet suppléant et maire d'Upton,  
M. Boniface Dalle-Vedove, maire de Béthanie,  
M. André Fafard, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,

**(7 voix représentant une population de 13 082 habitants)**

**Vote contre la proposition:**

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton.

**(1 voix représentant une population de 1 067 habitants)**

**PROPOSITION ADOPTÉE À LA DOUBLE MAJORITÉ (Majorité des voix et majorité de la population attribuée aux représentants qui ont voté en faveur de la proposition).**

**e) Attribution de nouvelles places en CPE à Upton – Appui au CPE La Douce Couvée**

**CONSIDÉRANT QU'**Upton est une municipalité en plein développement où de nombreuses familles viennent s'installer, entraînant ainsi des besoins grandissants et réels en matière de service de garde sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Upton est le théâtre de développements domiciliaires majeurs dans la région avec plus de 150 unités de logement destinées majoritairement à la clientèle du « premier acheteur » et de la jeune famille;

**CONSIDÉRANT QUE** le *Rapport de consultation sur les besoins de la petite enfance et de la famille* réalisé en 2008 par la CRÉ de la Montérégie-Est mentionne qu'Upton constitue l'un des deux pôles intermédiaires d'activités urbaines sur le territoire de la MRC d'Acton;

**CONSIDÉRANT QUE** des démarches ont déjà été entreprises avec le CPE La Douce Couvée pour évaluer les besoins en service de garde dans le secteur d'Upton et que ces besoins semblent réels;

**CONSIDÉRANT QU'**un promoteur est intéressé à construire des installations conformes aux normes pour héberger un CPE;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC se doit d'être un milieu de vie attractif pour les jeunes familles, et ce, sur l'ensemble de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** ce service est essentiel à la qualité de vie des familles Uptonaises et au développement socio-économique de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** l'urgence d'agir;

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-229

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** la MRC d'Acton supporte la demande du CPE la Douce Couvée pour l'attribution de place en CPE sur son territoire;

**QUE** l'autorisation des places soit autorisée le plus rapidement possible;

**QUE** la présente résolution soit envoyée à Monsieur Luc Fortin, ministre de la Famille, à Madame Lucie Charlebois, ministre responsable de la région de la Montérégie, à monsieur André Lamontagne, Député de Johnson, et à Monsieur Mathieu Durand, homme d'affaires de région d'Upton.

**f) Offre de services du Cabinet Therrien, Couture, avocats**

**ATTENDU QUE** le cabinet Therrien, Couture, Avocats, s.e.n.c.l. a présenté à la MRC d'Acton une offre de services pour l'année 2018;

**ATTENDU QUE** cette offre répond aux besoins de la MRC;

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-230

Il est proposé par M. André Fafard  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services professionnels du cabinet Therrien, Couture, Avocats, s.e.n.c.l. pour l'année 2018.

**13. VARIA**

**a) Sécurité Incendie – Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier**

**ATTENDU QUE** le ministère de la Sécurité publique (MSP) a annoncé, en août 2017, la mise en place du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton souhaite solliciter ledit programme pour financer l'élaboration et la mise en œuvre d'un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) hors route sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton souhaite aussi solliciter ledit programme pour financer l'acquisition de matériel et d'équipements de sauvetage et pour assurer une formation adéquate des pompiers responsables de ce type d'intervention;

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-231

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Yves Croteau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. De déposer une demande d'aide financière de 81 374 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;
2. De s'engager à mettre en place un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) hors route sur le territoire de la MRC d'Acton;
3. D'autoriser le préfet et la directrice générale (ou leurs substituts) à signer tout document relatif à la demande d'aide financière.

**14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

<b>Nom de la personne</b>	<b>Sujet</b>
M. Yvan Talbot	➤ Remerciements adressés aux Élus

**15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2017-232

Il est proposé par M. Yves Croteau  
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h10.

---

**Jean-Marie Laplante,  
Préfet.**

---

**Chantal Lavigne,  
Directrice générale,  
et secrétaire-trésorière.**